

Août 2011



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Agricultura y la
Alimentación

F

COMITÉ FINANCIER

Cent quarantième session

Rome, 10 – 14 octobre 2011

**Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse – Budget pour
2012-13**

Pour toute question de fond sur ce document, veuillez vous adresser à:

M. Keith Sumption

Secrétaire de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse

Siège de la FAO, Rome

Tél: +39- 0657055528

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org

RÉSUMÉ

- Le budget proposé pour le fonds MTF/INT/011/MUL pour l'exercice 2012-2013 est joint au présent document. Le montant des contributions des États Membres a été fixé à 543 182 USD par an pour l'exercice biennal 2012-2013, conformément au barème approuvé par la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse à sa trente-neuvième session, tenue à Rome en avril 2011.
- Un accord de financement des activités de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse a été signé en août 2009 avec la Commission européenne (fonds fiduciaire MTF/INT/003/EEC). Cet accord, d'un montant de 8 millions d'EUR, couvre une période de 48 mois et prendra fin en septembre 2013.
- La Commission gère également un fonds fiduciaire qui n'est utilisé qu'en cas d'urgence (MTF/INT/004/MUL). Compte tenu du caractère sporadique, imprévisible et souvent dévastateur des épidémies de fièvre aphteuse qui ont frappé l'Europe ces derniers temps, nous ne pouvons prévoir les dépenses qui devront être effectuées sur ce fonds, mais la Commission a jugé important de conserver cette réserve.
- La FAO apporte une contribution en nature aux activités de la Commission en mettant à sa disposition des locaux pour le Secrétariat, des services de télécopie et de téléphone et, en cas de besoin, des services financiers et juridiques nécessaires pour que la Commission puisse rendre compte à ses États Membres, comme le prévoit son Acte constitutif. Le montant de la contribution du Programme ordinaire aux activités de la Commission est estimé à 60 000 USD pour la période à l'étude.

ORIENTATIONS DEMANDÉES AU COMITÉ FINANCIER

- Le Comité financier est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document.

Projet d'avis

- **Le Comité financier prend note des informations présentées dans le document.**

FONDS FIDUCIAIRE 904200 MTF/INT/011/MUL

Budget de 2012 et 2013 (en USD) approuvé à la trente-neuvième session

<i>Code budgétaire</i>	<i>Composante budgétaire</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>
5011	Cadre organique	378 136	378 136
5020	Assist. Temp.	0	5 500
5012	Assist. admin.	100 370	100 370
5920	Formation (COF.WOC)	60 000	60 000
5021	Voyages de service	30 000	30 000
5028	Dépenses générales de fonctionnement	12 979	12 979
5024	Matériel courant	3 000	3 000
5025	Matériel durable	2 200	2 200
TOTAL		586 685	592 185